



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH - 2718 Lajoux (VD)

Lajoux, le 13 décembre 2022

AVIS A LA POPULATION

No 13/22



RAPPEL - ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

L'assemblée communale du budget se déroulera **le mardi 20 décembre 2022, à 20h** à la Maison des Œuvres, dans la grande salle.

L'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 09 juin 2022
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 235'000.- sous réserve d'éventuelles subventions pour l'assainissement de l'éclairage communal en LED. Donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation.
3. Discuter et voter les ventes de terrains suivantes :
 - a) Parcelle No 635 d'environ 761 m² au prix de Fr. 90.- le m², sise au lieu-dit « Clos-aux-Miserez », en zone d'habitation (Ha) à Melissa et François Gogniat de Lajoux. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
 - b) Parcelle No 677 d'environ 675 m² au prix de Fr. 90.- le m², sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha) à Nadia Frei de Delémont. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Lajoux.
5. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2023 du compte de résultats.
6. Discuter et voter les points suivants relatifs à la Zone d'activités d'intérêt Cantonal (AIC) :
 - a) Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes.
 - b) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de Fr. 2'150'000.- et lui donner compétence pour le financement.
 - c) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM – Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement.
7. Divers

Immédiatement après l'assemblée communale

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 décembre 2021
2. Discuter et voter la vente de terrain suivante :
 - a) Parcelle No 677 d'environ 675 m² au prix de Fr. 90.- le m², sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha) à Nadia Frei de Delémont. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
3. Divers

Les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés au Secrétariat communal, sur le site internet « www.lajoux.ch » et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Commune mixte de Lajoux



BUDGET 2023

QUOTITE D'IMPOTS / TAXE IMMOBILIERE ET TAXES COMMUNALES / PRIX DU TERRAIN ET SUBVENTIONS

Quotité d'impôts	2.20	Taxe des chiens	CHF	90.00
Taxe immobilière	1.2 ‰	Taxe cadastrale		0.1 ‰
		art. 5 du Décret sur les mensurations cadastrales - RSJU 215.346.1		
Taxe de pompe	5.00%	Taxe des chemins*	CHF	30.00
art. 32 de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et le secours		art. 19 du Règlement concernant l'entretien des chemins		
Taxe de séjour**	CHF 1.00	Taxe des ordures***	CHF	100.00
		taxe de base selon règl. conc. l'élimination des déchets		
Taxe d'épuration STEP Les Beusses	45%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)		
Taxe d'épuration STEP Pré la Dolaise	9%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)		
Prix de l'eau	CHF 3.20	(+TVA 2.5%)		
Location du compteur (par année)	CHF 30.00	(+TVA 2.5%)		
Taxe forfaitaire	CHF 140.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences primaires		
Taxe forfaitaire	CHF 290.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences secondaires		
Prix de vente terrains communaux	CHF 15.55	/ m ²		
Terrain zone "Clos aux Miserez"	CHF 90.00	/ m ²		
Terrain zone "Crât des Oiseaux"	CHF 90.00	/ m ²		

Lajoux, le 15 décembre 2022

Le Conseil communal propose d'augmenter la quotité de 2.05 à 2.20. En contrepartie, la taxe immobilière passera de 1.5 ‰ à 1.2 ‰. Les autres taxes resteront identiques à l'année 2022

* supplément de CHF 100.00 pour les résidences secondaires, participation à la surface CHF 0.20/are pour les terres agricoles et forêts privées.

** CHF 0.50 par nuitée et par personne dans les hômes d'enfants et colonies de vacances, taxe de séjour de CHF 450.00 par année par maison ou logement secondaire et CHF 300.00 par année par maison ou logement loué.

*** sont assujettis à la taxe de base (a, c et g 1 taxe de base; b, d et h 3 taxes de base; f 2 taxes de base ;e 5 taxes de

a) les personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité

b) les résidences secondaires

c) les indépendants, les entreprises de services, la petite industrie et les petits commerces

d) les grandes entreprises commerciales et industrielles

e) les établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)

f) les entreprises agricoles

g) les écuries privées

h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux

Commune mixte de Lajoux

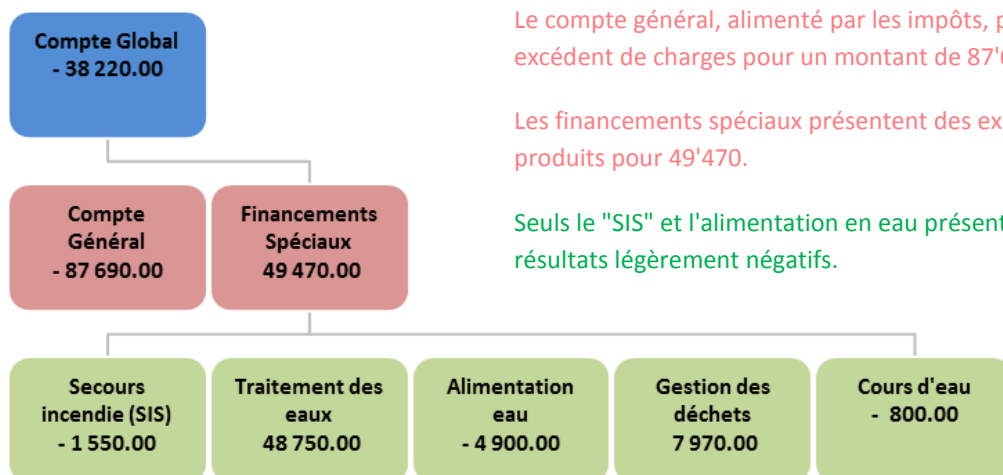
Budget 2023

Le budget global 2023 pour la commune mixte de Lajoux prévoit une perte de 38'220.

Le compte général, alimenté par les impôts, présente un excédent de charges pour un montant de 87'690.

Les financements spéciaux présentent des excédents de produits pour 49'470.

Seuls le "SIS" et l'alimentation en eau présentent des résultats légèrement négatifs.



COMMUNE MIXTE DE LAJOUX	Budget 2023	Budget 2022	vs BU23	Exercice 2021	vs BU23
RÉSULTATS	38'220	77'445	-39'225	-4'585	42'805
0 ADMINISTRATION GENERALE	308'800	340'310	-31'510	399'427	-90'627
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	3'970	2'770	1'200	-3'591	7'561
2 FORMATION	917'460	882'000	35'460	857'377	60'083
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	150'330	166'360	-16'030	143'752	6'578
4 SANTE	4'450	4'440	10	3'469	981
5 PREVOYANCE SOCIALE	567'750	538'953	28'797	532'153	35'597
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	143'610	131'891	11'719	161'213	-17'603
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-27'220	-57'750	30'530	-39'521	12'301
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-25'830	-25'620	-210	449	-26'279
9 FINANCES - IMPÔTS	-2'005'100	-1'905'909	-99'191	-2'059'314	54'214

Le Conseil communal propose une augmentation de la quotité d'impôt à 2.20. Les raisons de cette augmentation proviennent des éléments suivants :

- Baisse de la péréquation financière entre l'exercice 2021 et les prévisions 2023 de 155'000 due notamment à une correction positive importante des années antérieures sur 2021.
- Diminution de la taxe immobilière de 1.5 à 1.2%. En contrepartie de l'augmentation de la quotité, une baisse est proposée (la part supérieure à 1% n'étant pas prise en considération dans le calcul de la péréquation financière).
- Réfections de chemins communaux prévues dans les prochaines années
- Assainissement des bâtiments publics à prévoir en rapport avec le certificat énergétique (CECB)
- Aucune vente de terrains communaux prévue avant le prochain PAL
- Baisse souhaitable de la dette par habitant, actuellement élevée
- Coûts de gestion de la maison des œuvres importants
- Augmentation de la charge liée au Jura Resort (Centre de Loisirs)

REMISE EN SERVICE DU BANCOMAT DE LA RAIFFEISEN

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la remise en service d'un nouveau bancomat est prévue **le 22 décembre prochain**.

Nous vous informons que, dû aux travaux sécuritaires entrepris, la configuration des locaux ne permet plus à la Raiffeisen d'organiser des rendez-vous conseil sur place à Lajoux. Ceux-ci se dérouleront à Saignelégier ou aux Genevez.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Durant les Fêtes, l'administration communale sera fermée du :

**jeudi 22 décembre 2022 à 12h00 au
vendredi 6 janvier 2023 inclus**

Réouverture selon l'horaire habituel à partir du lundi 9 janvier 2023.

En cas d'urgence, prière de vous adresser au Maire ou à un membre du Conseil communal.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

**LE CONSEIL AINSI QUE LES EMPLOYES COMMUNAUX VOUS SOUHAITENT
A TOUTES ET TOUS UN JOYEUX NOËL AINSI
QU'UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023.**

Meilleurs Vœux 2023



AVIS DE CONSTRUCTION

Requérants : M. Stéphane Affoler et Mme Sorana Crisan, Route Principale 59, 2718 Lajoux

Projet : Transformation du bâtiment n°58 (ancien rural) pour la création d'un appartement

Au lieu-dit : Route Principale, 2718 Lajoux

N° de parcelle : 52

Zone d'affectation : Zone centre (CA)

Dimensions : Longueur : existante / Largeur : existante / Hauteur : 5,20 m /
Hauteur totale : 9,50

Genre de construction : Façades : panneaux plâtre, isolation intérieure
Maçonnerie existante, nouveau crépi idem existant.
Bardage bois teinte naturelle.
Toiture tuiles idem existant.

Dépôt public de cette demande, avec plans, jusqu'au **16 janvier 2023**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).



Calendrier de la déchetterie de Lajoux 2023

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
0							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
5			1	2	3	4	5
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
9			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
18	1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12*	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
44			1**	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DÉCEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

* Ouverture le samedi 12 août 2023 en remplacement du samedi 05 août 2023 (Balade gourmande)

** Jour férié : Toussaint

Horaire	
Le mercredi des semaines paires	de 16 h 30 à 18 h 00
Le samedi des semaines impaires	de 09 h 30 à 11 h 00